

DECLARATION D'INTENTION DE GREVE

Références :

- Loi n°2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire
- Décret 2008-901 du 4 septembre 2008 relatif à la compensation financière de l'Etat au titre du service d'accueil
- Circulaire 2008-111 du 26/08/2008 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2008-790 du 20 août 2008

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Affectation :

Déclare :

Avoir l'intention de faire grève le àh.....

A, le.....

Signature (obligatoire)

A transmettre à la DSDEN **au plus tard 48 heures dont un jour ouvré** avant la date de la grève :

- Soit par courrier électronique à greves65@ac-toulouse.fr
- Soit par voie postale à 13, rue Georges Magnoac BP 11630 65016 TARBES Cedex

Date de la grève	Date limite de réception des déclarations d'intention de grève
Lundi	Jeudi minuit
Mardi	Samedi minuit
Jeudi	Lundi minuit
Vendredi	Mardi minuit

Prévoir les délais d'acheminement en cas d'envoi par courrier postal.

Je vous rappelle que tout enseignant qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclaré gréviste encourrait une sanction disciplinaire.